



Acheteur ne change pas carte grise

Par **mariee_old**, le **14/06/2007 à 21:35**

Bonjour,

nous avons vendu un véhicule à une personne qui ne change pas la carte grise.
Nous recevons en moyenne 5 procès verbaux par semaine.

Comment faire enregistrer à la Préfecture que nous ne sommes plus les propriétaires de ce véhicule ? (nous avons renvoyé plusieurs l'acte de vente)

merci de votre réponse

cordialement

Par **Jurigaby**, le **15/06/2007 à 04:01**

Bonjour.

J'avoue être plutôt surpris par votre problème.

En principe, dès lors que le vendeur a fourni à la préfecture le certificat de cession, ce dernier se dégage de toute responsabilité en cas d'infractions pénales ou d'accidents.

Si votre préfecture ne fait pas son travail, la meilleure chose à faire serait de les harceler jusqu'à ce qu'il daigne opérer la réalisation de la transaction.